

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20200303-D_03_03_2020_33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2020

Délibération n°03-03-2020-033

7.1 Décisions budgétaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du mardi 3 mars 2020*

Date de convocation	26 février 2020
Date d'affichage	26 février 2020

Membres en exercice	55
Membres présents	41
Votants	46 (dont 5 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 3 mars à 18 H 30

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente de La Chapelle Saint Rémy, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Lucien BRETON, Mme Monique CAHU, M. Nicolas CHABLE, M. Jean-Pierre CIRON, M. Gérard CLEMENT, M. Dominique COUALLIER, M. Alain COUTURIER, M. Michel DIVARET, M. Claude DROUET, M. Jean-Paul DUBOIS, Mme Patricia EDET, M. Dominique EDON, M. Yves GOULLIER, M. Claude GRIGNON, M. André-Pierre GUITTET, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Josette JACOB (ayant reçu pouvoir de M. Jacky TACHEAU), Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de Mme Sylvie SEQUEIRA), M. Michel LANDAIS, M. Christian LANDEAU, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Marie-Thérèse LEROUX (ayant reçu pouvoir de Mme Patricia VILLARMÉ), Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK, M. Bernard MALLET, M. Michel MARY, M. Joël MONCHATRE (représentant M. Jean DUMUR), M. Jannick NIEL, M. Willy PAUVERT, M. José PLANS, M. Thierry RENVOIZE, M. Didier REVEAU, M. Michel ROUAUD, M. François ROULEAU, M. Xavier TERRIER, M. Gaëtan THOMAS (ayant reçu pouvoir de Mme Pascale LEVÊQUE), M. Jean THOREAU (ayant reçu pouvoir de M. Daniel GUEDET), M. Didier TORCHÉ, Mme Jeannine VENDÔME.

Etaient excusés : M. Eric BARBIER, M. Pierre BOULARD, Mme Sophie DOLLON, M. Jean DUMUR (représenté par M. Joël MONCHATRE), Mme Sylvie FAVRET, M. Philippe GALLAND, M. Daniel GUEDET (ayant donné pouvoir à M. Jean THOREAU), Mme Pascale LEVÊQUE (ayant donné pouvoir à M. Gaëtan THOMAS), Mme Camille MORIN-BURRE, M. André ROULLIER, M. Denis SCHOEFS, Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL), M. Jacky TACHEAU (ayant donné pouvoir à Mme Josette JACOB), Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Patricia VILLARMÉ (ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX).

Secrétaire de séance : M. Dominique EDON

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

AE SUIVI ANIMATION OPAH : MISE À JOUR DE L'AUTORISATION D'ENGAGEMENT POUR LE SUIVI ANIMATION OPAH

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°13-04-2017-028 en date du 13 avril 2017 relative à la création d'une autorisation d'engagement 17-01 AE Suivi animation OPAH,
Vu la délibération n°12-12-2017-009 en date du 12 décembre 2017 relative à la mise à jour de l'autorisation d'engagement 17-01 AE Suivi animation OPAH,
Vu la délibération n°18-12-2018-026 en date du 18 décembre 2018 relative à la mise à jour de l'autorisation d'engagement 17-01 AE Suivi animation OPAH,
Vu la délibération n°17-12-2019-026 en date du 17 décembre 2019 portant autorisation de signature d'un avenant de prolongation de l'OPAH,
Vu la délibération n°17-12-219-038 en date du 17 décembre 2019 relative à la mise à jour de l'autorisation d'engagement 17-01 AE Suivi animation OPAH,
Vu le rapport du Président présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et prospectives budgétaires,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE que la société INHARI qui est missionnée par la Communauté de communes pour animer le dossier OPAH n'a pas procédé à la révision des prix depuis l'origine du contrat en 2017.

DECIDE de mettre à jour l'AE Suivi animation OPAH en augmentant le montant de l'AE et en modifiant le crédit de paiement 2020 comme suit :

N° AE	Libellé	Montant de l'AE	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
17-01 AE SUIVI ANIMATION OPAH	Suivi animation OPAH	245 260 €	54 028 €	58 940 €	44 205 €	88 087 €

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 3 mars 2020

Pour extrait conforme

Le 3 mars 2020

Le Président,

M. Didier REVEAU